

Réunion du Conseil Municipal du 10 juillet 2020

Une convocation a été adressée par le Maire à chaque membre du Conseil Municipal le 03 juillet 2020. La séance est ouverte à 18 heures 30.

<u>PRESENTS</u>: Mme BECUWE, MM. BOUCHET, CARTEAU, DUPONT, Mme FABRE, MM. FOURCADE, GUENANT, Mme NEESER, MM. PEQUIGNOT, ETCHECOPAR

EXCUSES: Mme ANDRIEU avec pouvoir Mme FABRE, Mme LARRIEU-MANAN avec pouvoir M. BOUCHET, Mme CRABBE avec pouvoir M. FOURCADE, Mme DIESNIS avec pouvoir M. GUENANT.

ABSENT: M. COLINET

Secrétaire de Séance : M. CARTEAU

Délibération 2020-035 - Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2020

Monsieur Dupont fait remarquer des erreurs dans la délibération 2020-030 ayant pour objet l'Habitat Partagé.

- pour lui, le montant des dépenses supplémentaires sont de 29.400 € au lieu de 21.900 € (réponse donnée à Mme Fabre). Le Maire répond qu'il s'agit d'une erreur d'addition ; les dépenses de 5.000 € et de 24.400 € avaient bien été adoptées lors de la réunion précédente.
- d'autre part le montant déjà versé à l'Habitat des Possibles qui s'élève à 17.357 € et non à 10.757 €. Après relecture, il s'avère qu'il y a une erreur de retranscription, le montant versé est bien de 17.357 €.

Monsieur Dupont n'est pas d'accord sur le contenu du paragraphe suivant :

«Le Maire corrige ce chiffre : la commune a versé jusqu'à présent 10 757 € à HdP. Il admet que ce qui a posé problème c'est, à un moment, l'avance des dépenses sur fonds propres, au fil de l'eau, pour l'étude de sol, le diagnostic amiante, le géomètre, l'huissier... »

Après discussion, il est proposé d'être remplacé par :

Le Maire explique ce montant : la commune a versé jusqu'à présent 17.357 € à Habitat des Possibles et a fait l'avance sur fonds propres, au fil de l'eau, des dépenses pour l'étude de sol, diagnostic amiante, honoraires de l'architecte, huissier ... et cela a impacté la trésorerie communale.

Après en avoir délibéré, et par 13 voix pour et 1 abstention (M. Dupont).

Délibération 2020-036 – Election des délégués pour l'élection des Sénateurs

Election des délégués titulaires

Vu le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté préfectoral du 02 juillet 2020 fixant le mode de scrutin, le nombre de délégués et de suppléant pour la commune de LESTIAC-SUR-GARONNE ;

Vu les articles L.283 à L. 293 du code électoral;

Vu les articles R.131 à R. 148 du code électoral;

Considérant que la désignation des délégués et celle des suppléants ont lieu séparément. Le conseil municipal procède à celle des suppléants aussitôt après l'élection des délégués.

Considérant que les délégués sont élus au scrutin secret majoritaire à deux tours ; l'élection est acquise au 1^{er} tour si un candidat recueille la majorité des suffrages exprimés. Dans le cas contraire, il est procédé à un second tour, l'élection à lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est élu. En cas de scrutin plurinominal (présentation des candidats par liste), les suffrages sont décomptés individuellement par candidat et non par liste.

Considérant qu'il y a lieu de composer un bureau électoral présidé par le maire. Il comprend en outre :

- les deux membres du conseil municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin,
- les deux membres du conseil municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin.

Le bureau est ainsi composé :

M. Daniel BOUCHET, Maire, président;
M. Dupont Benoît, Adjoint,
Mme Neeser Liliane, conseillère municipale,
Mme Fabre Cécile, conseillère municipal,
M. Etchécopar Patrice, conseiller municipal,

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Candidats – délégués titulaires

M. Daniel BOUCHET Mme Marie-Pierre BECUWE M. Pierre GUENANT

Le dépouillement du vote a donné les résultats :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : ... 14

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : ... 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : ... 14

Majorité absolue : ... 8

Ont obtenu:

M. Daniel BOUCHET
 Mme Marie-Pierre BECUWE
 M. Pierre GUENANT
 14 (quartorze) voix
 14 (quartorze) voix

M. Daniel BOUCHET, Mme Marie-Pierre BECUWE, M. Pierre GUENANT ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués.

Election des délégués suppléants pour l'élection des sénateurs

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

<u>Candidats – délégués suppléants</u>

Mme Sabine ANDRIEU Mme Cécile FABRE M. Bruno PEQUIGNOT

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

<u>Premier tour de scrutin</u>

Nombre de bulletins : ... 14

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : ... 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : ... 14

Majorité absolue : ... 8

Ont obtenu:

Mme Sabine ANDRIEU
 Mme Cécile FABRE
 M. Bruno PEQUIGNOT
 14 (quartorze) voix
 14 (quartorze) voix

Mme Sabine ANDRIEU, Mme Cécile FABRE, M. Bruno PEQUIGNOT ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu, en tant que président du CCAS, en présence de Benoît Dupont, la somme de trois cents euros en espèces de la part des gens du voyage qui ont occupé le terrain municipal du 26 juin au 12 juillet. Un reçu a été remis à M. Frédéric Leman, responsable du groupe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

ANDRIEU Sabine	BECUWE Marie-			COLINET Bruno
(pouvoir C. Fabre)	Pierre	BOUCHET Daniel	CARTEAU Roger	(absent)
CRABBE Joanna	DIECNIC Drigitto			
(pouvoir L. Fourcade)	DIESNIS Brigitte (pouvoir P. Guénant)	DUPONT Benoît	ETCHECOPAR Patrice	FABRE Cécile
(pouvoii L. Fourcade)	(pouvoir r. duenant)	DOFONT BEHOIL	LICILCOFARTALIICE	TABIL Cecile
			LARRIEU-MANAN	
			Sophie	
FOURCADE Laurent	GUENANT Pierre	NEESER Liliane	(pouvoir D. Bouchet)	PEQUIGNOT Bruno